

COMMUNE DE PUYBRUN

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 022 047.12 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 287 500.00 € des dépenses de fonctionnement de la Commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 022 047.12 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

DGF des 3 dernières années :

DGF 2025 : 72 948.00 €

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_037_2026-DE
A G E D I

DGF 2024 : 74 361.57 €

DGF 2023 : 76 178.00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	126 915.04	Excédent brut reporté	326 948.08
Dépenses de personnel	287 500.00	Recettes des services	50 764.00
Autres dépenses de gestion courante	255 235.00	Impôts et taxes	540 093.00
Dépenses financières	6 845.37	Dotations et participations	73 732.04
Atténuations de produits	55 424.42	Autres recettes de gestion courante	15 010.00
amortissements	56 220.80	Recettes exceptionnelles (cautions)	500.00
Virement à la section d'investissement	233 906.49	Autres recettes	15 000.00
Total général	1 022 047.12	Total général	1 022 047.12

Commentaires concernant les données de ce tableau (à préciser).

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 : **Pas d'augmentation de la part de la Commune.**

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation
 - Taxe foncière sur le bâti
 - Taxe foncière sur le non bâti
- concernant les entreprises
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 540 093.00 €

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 72 597 € hors FCTVA soit une baisse de 351.00 € par rapport à 2025.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de réception de l'AR: 12/05/2026
046-214602294-DE_037_2026-DE
A G E D I

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	39 225.48	Virement de la section de fonctionnement	233 906.49
Remboursement d'emprunts	40 713.67	FCTVA	10 680.70
Travaux de bâtiments (à lister)	49 500.00	Taxe aménagement	2 050.95
Travaux de voirie (à lister)	15 000.00	Cautions	500.00
Acquisitions	16 030.00	Cessions d'immobilisations	95 500.00
Autres dépenses	196 969.79	Produits (écritures d'ordre entre section)	56 220.80
Extension réseaux Eclairage (Participation)	40 920.00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1500.00		
Total général	399 858.94	Total général	399 858.94

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Voirie

- Déplacements de conteneur
- Remplacement de caniveaux route Nationale
- Divers travaux de Voirie

Acquisitions

- Achat de Panneaux affichage Libre
- Achat d'un Chapiteau, d'une remorque et de Casiers

Bâtiments Communaux

- Prévision de l'agrandissement du columbarium
- Divers Travaux dans les bâtiments (réfection sanitaires mairie, local technique et travaux appartement loué)
- Réfection de vitraux église
- Tableau électrique du Stade

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
 Date de reception de l'AR: 12/05/2026
 046-214602294-DE_037_2026-DE
 A G E D I

Eclairage Public (Participation)

- Renouvellement de points d'éclairage public par la fédération d'électricité 46 : Territoire énergie Lot.

d) Les subventions d'investissements prévues : Dossiers en attente de réponses et dossiers en cours

- de l'État :
- de la Région :
- du Département :
- Autres :

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 022 047.12 €
Recettes et dépenses d'investissement : 399 858.94 €

Réparties comme suit : Fonctionnement et Investissement réunis

– Dépenses : crédits reportés N-1 : Solde d'exécution 39 225.48 € + RAR 19 758.80 €
nouveaux crédits : 340 874.66 €

TOTAL : 1 421 906.06 €

– Recettes : crédits reportés N-1 : Résultat de fonctionnement reporté 326 948.08 € + Restes à réaliser
exercice précédent 95 500.00 €
nouveaux crédits : 999 457.98 €

TOTAL : 1 421 906.06 €

b) État de la dette

Cf Annexe Tableau

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Puybrun le 29/04/2026

La Maire,
Juliette Audubert,



Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de reception de l'AR: 12/05/2026

046-214602294-DE_037_2026-DE

A G E D I

TRÉSORERIE DE SAINT-CERÉ

Etat global de la dette PUYBRUN 612

Nombre d'emprunt(s) 5

Date d'arrêté 31/12/2025 (Date incluse)

Références	Prêteur	Date de versement	Date de fin	Durée	Taux (1)	Taux type	Périodicité (2)	Capital initial	Capital restant dû	Amortissements cumulés	Intérêts cumulés	Échéances cumulées
3470277-1	CA	09/12/2022	31/12/2037	180	3,25	LIVRET A	A	190 000,00	158 922,01	31 077,99	17 908,69	48 986,68
30010540832-1	CA	31/05/2013	31/05/2033	240	4,75	LIVRET A	A	120 450,00	55 280,33	65 169,68	31 642,53	96 812,21
00000881436-1	CA	16/12/2016	31/12/2031	180	1,10	LIVRET A	T	80 000,00	33 589,48	46 410,52	5 778,10	52 188,62
50013230714-1	CA	31/12/2019	30/11/2027	96	1,49	LIVRET A	A	53 859,14	14 031,49	39 827,65	3 152,81	42 980,46
30004127136-1	CA	31/12/2019	01/10/2026	84	1,47	LIVRET A	A	72 370,17	10 774,79	61 595,38	3 958,22	65 553,60
Total 164								516 679,31	272 598,10	244 081,22	62 440,35	306 521,57
Total								516 679,31	272 598,10	244 081,22	62 440,35	306 521,57

de la dette

taux permettant le calcul des intérêts incluant la marge le cas échéant

licité: A (Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle), M(Mensuelle)

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de réception de l'AR: 12/05/2026

046-214602294-DE_037_2026-DE

A G E D I

